

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 24 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-sept mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

**Etaient présents** : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, José PEREIRA, Yvon PERROT, Christophe REFFIENNA.

**Absents excusés** : Anthony TORNIL pouvoir à Christophe REFFIENNA, Béatrice MARAND pouvoir à José PEREIRA.

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne COURCIER

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.  
Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux du 22 Février 2024 et du 03 Mai 2024

**OBJET : Délibération pour le tarif de la salle des fêtes**

Monsieur Le Maire propose la location de la salle des fêtes pour le comité des fêtes de la commune de Boullay les Deux Eglises aux conditions suivantes :

- 100 € + charges pour la 1<sup>ère</sup> location
- 300 € + charges pour les suivantes

Ses conditions sont renouvelables tous les ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité**

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE  
Après dépôt à la Sous-préfecture le 28/05/2024  
Et affichage le 28/05/2024  
AUNAY SOUS CRECY, 28/05/2024



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jacques RIVIERE

